

RAPPORT ANNUEL

2023

I. LE RAPPORT DE GESTION	3
PRESENTATION GENERALE	4
FINANCEMENT DU FONDS	4
GESTION ADMINISTRATIVE	4
INDICATEURS	5
FRAIS DE GESTION	6
II. LES COMPTES ANNUELS	7
LES DOCUMENTS DE SYNTHESE ET LE RESULTAT	8
BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	8-9
ANNEXE COMPTABLE : FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POST-CLOTURE	10
FAITS CARACTERISTIQUES	10
EVENEMENTS POST-CLOTURE	10
ANNEXE COMPTABLE : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	10
PRINCIPES GENERAUX	10
REGLES ET METHODES ATTACHEES A CERTAINS POSTES	10
ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE BILAN	11
1 : PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DEBITEURS	11
2 : DISPONIBILITES	11
3 : DETTES SUR ENTITES PUBLIQUES ET ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE	11
4 : AUTRES DETTES	11
5 : COMPTES DE REGULARISATION	11
ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	12
6 : PRESTATIONS SOCIALES	12
7 : ACHATS ET CHARGES EXTERNES	12
8 : PRODUITS TECHNIQUES	12
9 : DIVERS PRODUITS TECHNIQUES	12
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	13
III. CERTIFICATION DES COMPTES	14

I. LE RAPPORT DE GESTION

PRESENTATION GENERALE

Le décret n° 93-1150 du 29 septembre 1993 relatif à l'Office français de coopération pour les chemins de fer et les matériels d'équipements (OFERMAT) précise, que, compte tenu de la dissolution de l'Office à compter du 31 décembre 1993, la gestion du régime des retraites des anciennes régies ferroviaires d'outre-mer est transférée à compter du 30 septembre 1993.

La gestion de Caisse de retraites des régies ferroviaires d'outre-mer (CRRFOM) a été confiée à la Caisse des Dépôts et consignations par convention du 29 septembre 1993 renouvelée le 31 juillet 2006. La CDC est assistée d'un comité de suivi.

La convention définit les conditions dans lesquelles la Caisse des Dépôts procède, au nom de l'Etat, à la gestion administrative, comptable et financière de la CRRFOM.

GESTION ADMINISTRATIVE

La gestion de la CRRFOM est assurée par la Direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts. La Caisse des Dépôts a notamment pour mission d'assurer la liquidation des droits et le versement des prestations.

FINANCEMENT DU FONDS

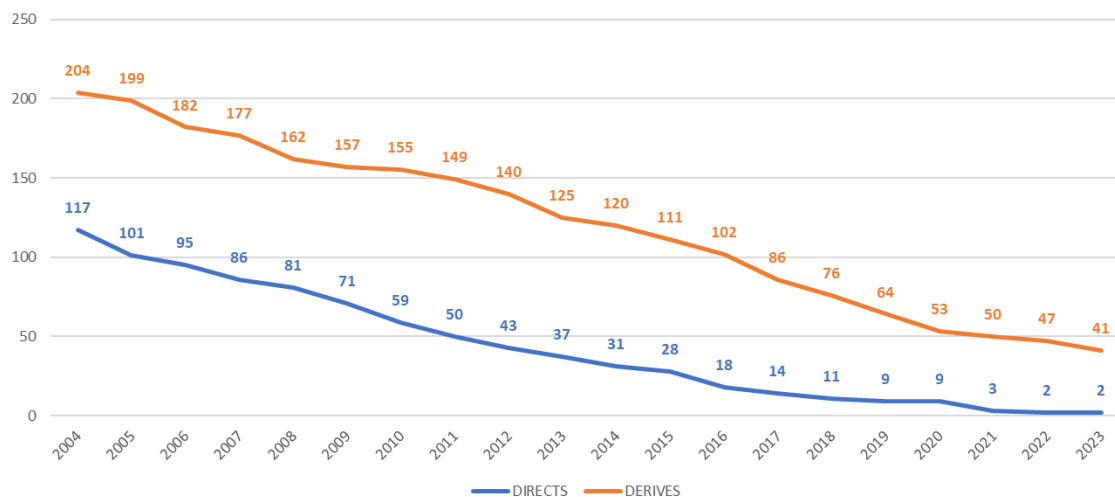
Trimestriellement, la Caisse des Dépôts adresse un appel de fonds au ministère du Budget pour couvrir les besoins du trimestre à venir.

Le montant de la subvention est calculé en fonction des prévisions de dépenses effectuées en fin d'année précédente.

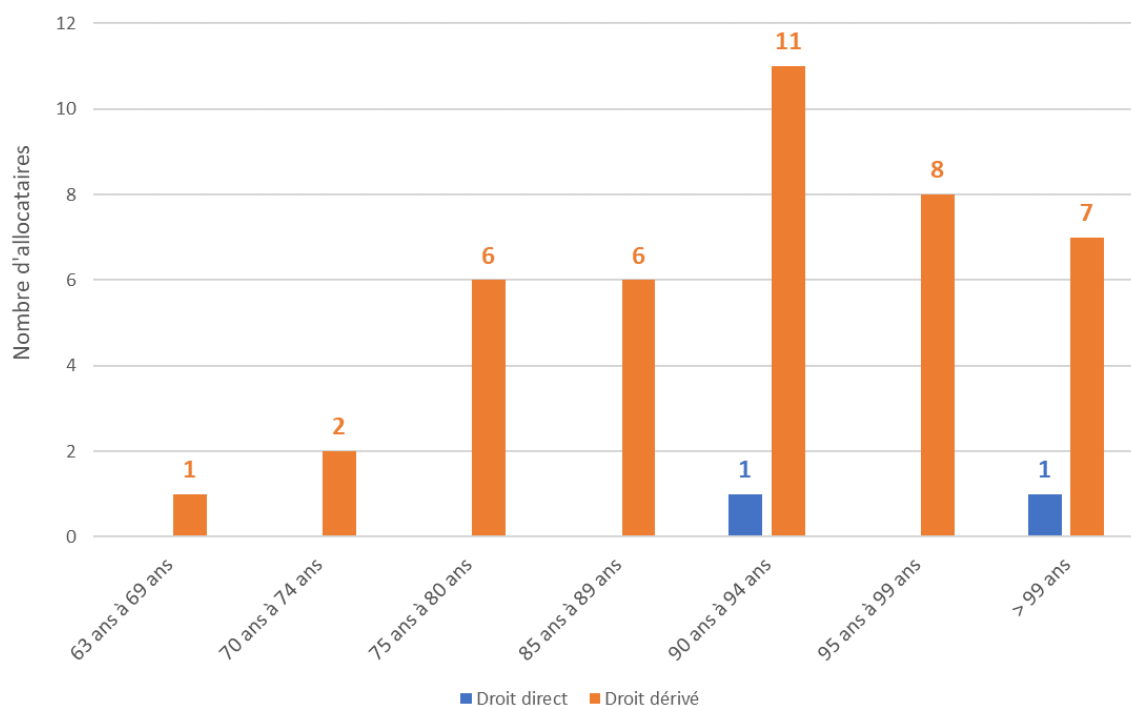
Par ailleurs, la SNCF effectue trimestriellement un virement correspondant à la part contributive.

INDICATEURS**REPARTITION DES PENSIONS SELON LA NATURE DU DROIT
DE 2003 A 2023 (au 31 décembre)**

ANNEES	DROITS		TOTAL
	DIRECTS	DERIVES	
2004	117	204	321
2005	101	199	300
2006	95	182	277
2007	86	177	263
2008	81	162	243
2009	71	157	228
2010	59	155	214
2011	50	149	199
2012	43	140	183
2013	37	125	162
2014	31	120	151
2015	28	111	139
2016	18	102	120
2017	14	86	100
2018	11	76	87
2019	9	64	73
2020	9	53	62
2021	3	50	53
2022	2	47	49
2023	2	41	43

**EVOLUTION DU NOMBRE DES PENSIONNES EN FONCTION DE LA NATURE DU DROIT
DE 2004 A 2023**

RÉPARTITION DES ALLOCATAIRES PAR TRANCHE D'ÂGE AU 31/12/2023



FRAIS DE GESTION

Conformément à l'article 4.2 de la convention du 31 juillet 2006, la Caisse des Dépôts est remboursée, en contrepartie de ses prestations, à l'euro l'euro, de l'intégralité des coûts engagés pour la gestion des pensions de la CRRFOM.

Ces frais s'élèvent à 62 990 euros pour l'année 2023.

II. LES COMPTES ANNUELS

LES DOCUMENTS DE SYNTHESE ET LE RESULTAT

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

BILAN ACTIF

(en euros)			
DETAIL DES COMPTES D'ACTIF	Notes	2023	2022
Prestataires et fournisseurs débiteurs	1	1 706	7 760
Prestataires débiteurs		1 706	7 760
Disponibilités	2	118 598	99 309
Banques		118 598	99 309
TOTAL GENERAL		120 304	107 070

BILAN PASSIF

(en euros)			
DETAIL DES COMPTES DE PASSIF	Notes	2023	2022
Capitaux propres		0	0
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		0	0
Fournisseurs et comptes rattachés		7 487	476
Fournisseurs factures non parvenues		7 487	476
Prestataires		9 143	9 143
Versements directs aux prestataires		9 143	9 143
Entités publiques et organismes de sécurité sociale	3	6 286	7 820
Cotisations sociales à reverser		4 023	4 957
Prélèvement à la source		2 263	2 863
Autres dettes	4	16 369	19 747
Créditeurs divers		16 369	19 747
Comptes de régularisation	5	81 019	69 884
Produits constatés d'avance		81 019	69 884
Trésorerie Passive			
TOTAL GENERAL		120 304	107 070

COMPTE DE RESULTAT CHARGES

(en euros)			
DETAIL DES COMPTES DE CHARGES	Notes	2023	2022
Prestations sociales	6	752 537	820 401
Prestations légales		752 537	820 401
<i>Prestations légales vieillesse droit direct</i>		752 537	820 401
Diverses charges techniques		4	3
Créances irrécouvrables et remises de dettes			
Autres charges techniques		4	3
Achats et charges externes	7	62 990	48 083
Frais de gestion		62 990	48 083
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES		815 531	868 487
TOTAL GENERAL		815 531	868 487

COMPTE DE RESULTAT PRODUITS

(en euros)			
DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS	Notes	2023	2022
Produits techniques	8	815 530	846 107
Contributions publiques		815 530	846 107
Divers produits techniques	9	1	22 380
Autres produits techniques		1	22 380
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS		815 531	868 487
TOTAL GENERAL		815 531	868 487

ANNEXE COMPTABLE : FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POST-CLOTURE

FAITS CARACTERISTIQUES

Néant.

EVENEMENTS POST-CLOTURE

Néant.

ANNEXE COMPTABLE : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GENERAUX

La Caisse de retraite des régies ferroviaires d'Outre-mer (CRRFOM) se conforme aux dispositions du RNCOSS (Recueil des normes comptables pour les organismes de sécurité sociale) ; les comptes sont présentés selon cette norme.

Le Conseil de normalisation des comptes publics (CNOCP) a émis le 13 janvier 2022 un avis relatif au RNCOSS. Les dispositions de ce recueil sont applicables aux états financiers des organismes de sécurité sociale entrant dans son champ d'application à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (arrêté ministériel du 1er août 2022 publié au journal officiel du 28 août 2022).

REGLES ET METHODES ATTACHEES A CERTAINS POSTES

Convention

Le 31 juillet 2006, une nouvelle convention de gestion a été signée entre la Caisse des Dépôts, établissement de Bordeaux, et la Direction du Budget. Elle est reconduite, à législation et réglementation constante, par tacite reconduction au 1^{er} janvier de chaque année, sauf dénonciation de l'Etat ou de la Caisse des Dépôts, 6 mois avant l'échéance.

Frais de gestion

La Caisse des Dépôts, en tant que gestionnaire, met à la disposition de la CRRFOM des moyens en personnel, informatique et fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la CDC est remboursée des coûts engagés pour la gestion du fonds dans la limite de plafonds annuels fixés par la convention.

ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE BILAN

1 : PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DEBITEURS

Ce poste est constitué de 3 créances pour un montant de 1 706 € soit une baisse en montant de 78%. Une de ces créances sera probablement soldée en 2024.

2 : DISPONIBILITES

Les disponibilités, pour un montant de 118 598 €, représentent 99% de l'actif du bilan.

3 : DETTES SUR ENTITES PUBLIQUES ET ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

Ce poste est constitué par les retenues précomptées sur les pensions du mois de décembre à reverser à l'URSSAF et à la DGFIP. Le paiement de ces cotisations (6 286 €) est intervenu le 15 janvier 2024.

4 : AUTRES DETTES

Ce poste est composé de 2 dossiers d'arrérages non réclamés pour 16 369 €.

5 : COMPTES DE REGULARISATION

Les produits perçus d'avance, soit 81 018 €, correspondent à la différence entre le financement de l'Etat au titre de 2023 et les charges de l'exercice.

ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6 : PRESTATIONS SOCIALES

La diminution des prestations enregistrées entre 2023 et 2022 (-67 863 €, soit -8 %) est liée à la baisse du nombre des bénéficiaires (49 en décembre 2022, 41 en décembre 2023).

7 : ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Le montant des frais administratifs qui s'élève à 62 989 € pour l'année 2023 est en augmentation de 14 906 € (7 420 € pour un reliquat de 2022 et 7 486 € pour 2023).

8 : PRODUITS TECHNIQUES

Le fonds est financé par une subvention du ministère du Budget, inscrite au titre de la mission « Régimes sociaux et de retraite », programme 195, et par une contribution de la SNCF.

- La subvention du ministère du Budget est constituée de plusieurs versements répartis comme suit :

	(en euros)
Versements de l'année	818 000
Versement du 16/01/2023	616 000
Versement du 11/10/2023	202 000
Variation des produits perçus d'avance	-11 135
Produits perçus d'avance en 2022 (contrepassation)	69 884
Produits perçus d'avance en 2023	-81 019
Contribution de l'Etat	806 865

- La contribution de la SNCF au titre de l'exercice 2023 s'est élevée à 8 664 €, répartie en 12 versements mensuels.

9 : DIVERS PRODUITS TECHNIQUES

Ce poste est constitué par les écarts de règlement intervenus lors des reversements mensuels des retenues sociales à l'URSSAF et à la DGFIP pour un total de 1 €. Pour rappel, en 2022 figurait dans cette rubrique l'annulation d'arrérages de prestations prescrits (délai 5 ans) pour 22 374 €

LES COMPTES ANNUELS
ANNEXE COMPTABLE : FAITS CARACTERISTIQUES ET PRINCIPES

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	(en euros)	
	2023	2022
Résultat net	0	0
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie	0	0
Amortissements et provisions	0	0
Capacité d'autofinancement	0	0
Moins : Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :	0	0
Variation sur prestataires débiteurs	6 054	2 251
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 011	476
Variation des dettes sur prestataires	0	(591)
Variation des dettes sur entités publiques et organismes de Sécurité Sociale	(1 534)	(1 956)
Variation sur autres dettes	(3 377)	(18 997)
Variation des produits constatés d'avance	11 135	(79 402)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	19 289	(98 218)
Flux de trésorerie généré par l'activité	19 289	(98 218)
Prêts versés sur l'exercice	0	0
Remboursements obtenus sur l'exercice	0	0
Régularisations s/prêts	0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de prêts (collectivités et sociaux)	0	0
Emprunts et avances souscrits	0	0
Remboursements d'emprunts et avances	0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	0	0
Flux net de trésorerie	19 289	(98 218)
Trésorerie d'ouverture (banques + valeurs mobilières de placement)	99 309	197 528
Trésorerie de clôture (banques + valeurs mobilières de placement)	118 598	99 309
Variation de trésorerie	19 289	(98 218)

La diminution de la trésorerie s'explique principalement par la variation des produits constatés d'avance.

III. CERTIFICATION DES COMPTES

Mazars

61, quai de la Paludate
33800 Bordeaux

**Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes de la Caisse des Dépôts et
Consignations sur les comptes de la CRRFOM**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Caisse des Dépôts et Consignations et en réponse à votre demande dans le cadre de l'examen limité des fonds dont la Caisse des Dépôts et Consignations assure la gestion, nous avons effectué un examen limité des comptes de la CRRFOM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis et arrêtés sous la responsabilité de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

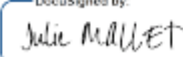
Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la CRRFOM au 31 décembre 2023 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Bordeaux, le 30 avril 2024

Le commissaire aux comptes,

Mazars

Julie MALLET

DocuSigned by:

E248A8277BF44B0

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes de la Caisse des Dépôts et Consignations sur les comptes de la CRRFOM
Exercice clos le 31 décembre 2023

1